

CIRCONSCRIPTION DE CALAIS 1

181 rue Montréal
62100 CALAIS
Tél: 03.21.36.00.35



NOTE DE SERVICE n°3 du 3 octobre 2017

Objet : Fonctionnement du RASED en 2017/2018

Documents de référence :

- BO n°31 du 28 août 2014 *Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent* :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597

- BO n°30 du 25 août 2016 *Scolarisation des élèves en situation de handicap : Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires*

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105511

1) Les postes du RASED et l'organisation cette année :

Le RASED de la circonscription est composé cette année de trois psychologues scolaires, de quatre maîtres E chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (l'un des postes est occupé à mi-temps en raison de la formation initiale de l'enseignante spécialisée, un cinquième poste est non pourvu cette année) et de trois maîtres G chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

Calais :

Mme DAS NEVES Sandrine Psychologue scolaire

Mme HOUZIAUX Emeline Psychologue scolaire

Mr LAPOTRE Ludovic Maître G

Mme VERHEYDEN Annick Maître G

Mme BRASSEUR Nathalie Maître E

Mme FAES Perrine Maître E

Mme DUMONT Gwenaëlle Maître E

Guînes :

Mme SCHUBERT Virginie Psychologue scolaire

Mme FAUCHOIS Nelly Maître G

Mme ELLUL Muriel Maître E

2) Les missions des membres du RASED : (Annexe 1)

- L'aide spécialisée à dominante pédagogique (maître E) est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées et récurrentes à comprendre et à apprendre. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en référence aux programmes de l'école primaire. Cette aide est dispensée par les enseignants spécialisés titulaires du CAPASH E (CAPPEI).

- L'aide spécialisée à dominante rééducative (maître G) est en particulier indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires. Elle a pour objectif d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. Cette aide est dispensée par une enseignante spécialisée titulaire du CAPASH G (CAPPEI).
- L'action du psychologue comporte l'examen clinique et psychométrique, l'observation et le suivi psychologique des élèves en liaison étroite avec les maîtres, les familles et le cas échéant les enseignants référents ASH ou la MDPH **en lien avec le BO n°30 du 25 août 2016 portant sur le parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.** Elle vise à fournir des éléments d'information résultant de l'analyse des difficultés de l'enfant, à proposer des formes d'aides adaptées et à favoriser leur mise en œuvre. Il doit être rapidement informé des situations d'élèves pour lesquelles une demande d'orientation pourrait être envisagée (EGPA, ULIS école ou collège, établissements spécialisés...).

Pour mémoire, les enseignants référents :

- Monsieur HOUZE Sébastien : secteur rural (Collège Rostand à Marquise) 03/21/92/82/50, ce.i62referentmarquise@ac-lille.fr
- Madame OLLIVIER Frédérique : secteur urbain (Collège les Dentelliers à calais) 06/12/64/19/00, ce.i62referentcalaisdent@ac-lille.fr

3) Les modalités :

Les interventions peuvent se faire sous différentes formes :

- dans le cadre de la co-intervention ou d'un projet de cycle ou d'école,
- en aide individuelle ou en petit groupe, en classe ou hors de la classe (aide massée 2 à 3 fois par semaine sur 1 à 2 périodes),
- sur des temps de rencontre, de discussion, d'analyse, de conseils... avec les enseignants avec apport de ressources.

Elles se feront dans un souci de recherche de cohérence, et en fonction de l'intérêt de l'élève, selon la modalité la plus adaptée.

J'insiste sur le fait qu'il est nécessaire que les concertations soient effectives entre les membres des RASED et les enseignants afin d'assurer une continuité des aides apportées.

Les membres du RASED peuvent être également sollicités pour aider les enseignants à affiner leur diagnostic sur les fragilités des élèves et déterminer les modalités de mise en œuvre de l'aide apportée en classe et en APC. Il est également nécessaire de les solliciter lors des équipes éducatives, de les consulter s'agissant de l'allongement ou du raccourcissement de cycles et de les solliciter dans le cadre de l'élaboration des PPRE si besoin. Les enseignants du RASED seront donc informés suffisamment tôt des dates des conseils de maîtres, de cycle réservés au traitement de la difficulté scolaire.

CIRCONSCRIPTION DE CALAIS 1

RASED 2017/2018			
Guînes	Psychologue	Maître G	Maître E
Maternelle du centre Guînes	Madame SCHUBERT	Madame FAUCHOIS	Madame ELLUL
Elementaire Duquenoy Guînes			
Primaire Guilbert Guînes			
Primaire Les Marronniers Campagnes-Les-Guînes			
Primaire Pihen-Les-Guînes			
Primaire Les Flots Hames Boucres			
Primaire Sources bleues Andres			
Primaire Saint-Tricat			
Primaire Jean de Fiennes			
Primaire Le pré vert Caffiers			
RPI Hardingham-Hermelinghen			
Calais			
Maternelle Les Cailloux	Madame HOUZIAUX	Madame VERHEYDEN	
Elémentaire Condé	Madame HOUZIAUX		Madame BRASSEUR
Maternelle Constantine	Madame DAS NEVES	Monsieur LAPOTRE	
Maternelle Lesieur	Madame DAS NEVES	Monsieur LAPOTRE	
Elémentaire Constantine	Madame DAS NEVES		Madame BRASSEUR
Maternelle Porte de Paris	Madame DAS NEVES	Monsieur LAPOTRE	
Elémentaire Porte de Paris	Madame DAS NEVES		Madame FAES
Maternelle Lafayette	Madame HOUZIAUX	Madame VERHEYDEN	
Elémentaire Pollet	Madame HOUZIAUX		Madame FAES
Maternelle Les Pierrettes	Madame HOUZIAUX	Madame VERHEYDEN	
Elémentaire Vauxhall	Madame HOUZIAUX		Madame DUMONT
Maternelle Les Fleurs	Madame HOUZIAUX	Madame VERHEYDEN	
Elémentaire Washington	Madame HOUZIAUX		Madame FAES
Maternelle Kergomard	Mesdames HOUZIAUX et DAS NEVES	Monsieur LAPOTRE	
Elémentaire Montréal	Mesdames HOUZIAUX et DAS NEVES		Madame FAES
Primaire Archimède	Madame DAS NEVES	Monsieur LAPOTRE	Madame BRASSEUR
Primaire Franklin Stephenson	Madame HOUZIAUX	Madame VERHEYDEN	Madame DUMONT

4) La demande d'aide :

La demande d'aide placée en **Annexe 2** permet à chaque enseignant de prendre contact avec les membres du RASED. Celle-ci est à utiliser si les difficultés d'un élève subsistent, après avoir mis en œuvre dans la classe une différenciation. **La demande d'aide doit cibler les compétences acquises dans les domaines de réussite qui sont des appuis pour les aides ainsi que les compétences non-acquises et les difficultés rencontrées par l'élève.** Les demandes d'aide incomplètes et ne stipulant pas précisément les compétences acquises et non acquises ne seront pas prises en compte.

Elle doit être adressée au RASED du secteur concerné, **un double de la demande est transmis à l'inspection par le directeur ou la directrice de l'école.**

Les enseignants du RASED, après réunion de synthèse et éventuelles investigations supplémentaires, transmettent une réponse à l'école « proposition(s) du pôle ressource - RASED » (**Annexe 2 : bas de page**) et un **tableau de retour école suite à la réunion de synthèse (Annexe 3) avec copie à l'inspection.**

Il ne faut donc pas confondre demande d'aide et prise en charge. Lorsqu'une prise en charge est décidée, un projet individualisé est construit par l'enseignant spécialisé, le maître de la classe, l'élève et sa famille.

5) L'information aux familles :

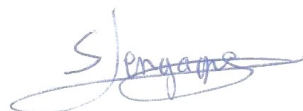
Pour obtenir l'adhésion des familles, il est important de mettre en valeur la dimension exceptionnelle et individualisée de l'aide apportée. La qualité et la régularité du dialogue avec les familles permettent de surmonter d'éventuels désaccords, dans l'intérêt des élèves. Les parents seront donc informés lors de rencontres individuelles.

Je vous rappelle que le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Annexes :

1. *Les missions des enseignants spécialisés*
2. *Demande d'aide*
3. *Tableau de retour école suite à la réunion de synthèse du RASED*

L'Inspectrice de l'Education Nationale



Stéphanie LENGAGNE